

**OUVERTURE DES SOUMISSIONS – TRAVAUX SUR 2,8 KMS PARTIE DE LA RUE DE L'ÉGLISE EST (RIRL)**

Personnes présentes : Madame Sylvie Champagne, directrice générale, Madame Jacynthe Bourget, directrice des services municipaux, Monsieur Frédéric Blais, ingénieur de la firme EXP et Messieurs Pierre-Emmanuel Granger et Pierre Morin.

Les soumissions ont été ouvertes le 04 août 2020 à 10h31.

<b><u>SOUMISSIONNAIRES</u></b>	<b><u>PRIX (avec taxes)</u></b>
<b>Sintra inc. – région Estrie</b>	<b>2 004 682,50\$</b>
<b>Pavage Maska</b>	<b>2 630 605,90\$</b>
<b>Eurovia</b>	<b>2 285 128,13\$</b>

---

Sylvie Champagne, directrice générale

---

Jacynthe Bourget, directrice des services municipaux.

**OUVERTURE DES SOUMISSIONS – TRAVAUX DE PAVAGE 7<sup>E</sup> RANG (RIRL)**

Personnes présentes : Madame Sylvie Champagne, directrice générale, Madame Jacynthe Bourget, directrice des services municipaux, Monsieur Frédéric Blais, ingénieur de la Firme EXP et Messieurs Pierre-Emmanuel Granger, Pierre Morin et Jonathan Breton.

Les soumissions ont été ouvertes le 04 août 2020 à 11h01.

<b><u>SOUMISSIONNAIRES</u></b>	<b><u>PRIX (avec taxes)</u></b>
<b>Sintra inc. – région Estrie</b>	<b>149 467,50\$</b>
<b>Pavage Maska</b>	<b>135 092,33\$</b>
<b>Eurovia</b>	<b>141 199,35\$</b>
<b>Couillard constructions</b>	<b>158 079,13\$</b>

---

Sylvie Champagne, directrice générale

---

Jacynthe Bourget, directrice des services municipaux.

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANCOIS-XAVIER-DE-BROMPTON  
COMTÉ DE RICHMOND**

Lundi, le 10 août 2020 sous la présidence du maire, Monsieur Gérard Messier, séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-François-Xavier-de-Brompton tenue au centre communautaire France-Gagnon-Laprade. La réunion débute à 19h00.

Sont présents Messieurs les conseillers :

Yvon Laroche  
Claude Paulin  
Adam Rousseau  
Alexandre Roy  
Michel Frappier  
Antoine Simard-Lebrun

La directrice générale et secrétaire-trésorière : Sylvie Champagne

Ainsi que la directrice des services municipaux : Jacynthe Bourget

Il y a 03 personnes présentes à cette séance.

---

\*\*\* Cette séance du conseil municipal est enregistrée pour les fins de rédaction du procès-verbal.

\*\*\* **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire, Gérard Messier, souhaite la bienvenue à tous.

\*\*\* **RÉGULARITÉ CONVOCATION ET CONSTAT DE QUORUM**

La régularité de la convocation et le quorum du conseil ayant été constatés par le maire.

\*\*\* La réunion débute par un moment de réflexion, lequel texte est lu par le conseiller, Monsieur Antoine Simard-Lebrun.

**PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

\*\*\* Réflexion

1.0 Ouverture de la session et mot de bienvenue du maire;

2.0 Régularité de la convocation et constat de quorum;

3.0 Adoption de l'ordre du jour;

4.0 Procès-verbal :

4.1 Adoption des procès-verbaux du 06 et 23 juillet 2020;

Info 4.2 Suivi des procès-verbaux du 06 et 23 juillet 2020;

5.0 MRC :

Info 5.1 Suivi de la séance extraordinaire du 08 juillet 2020;

6.0 Correspondance:

6.1 Demande de remboursement d'une surtaxe de non-résident pour activité sportive;

6.2 Adoption du bordereau de correspondance du 29 juin au 03 août 2020;

7.0 Administration générale :

7.1 Modification des taux d'intérêts et pénalités décrétés pour l'année 2020;

Info 7.2 Activités de fonctionnement à des fins fiscales au 31 juillet 2020;

8.0 Période de questions (15 minutes);

9.0 Sécurité publique:

10.0 Travaux publics :

10.1 Adoption du règlement 2020-260 décrétant une dépense et un emprunt de 2 100 000\$ pour de travaux de voirie et de pavage sur une distance de 2,8 kms sur la rue de l'Église est;

10.2 Soumissions : dossier RIRL-2017-693 Rang 7;

10.3 Soumissions : dossier RIRL-2020-945 rue de l'Église Est;

10.4 Offre de services professionnels – volet RIRL de la rue de l'Église est;

10.5 Soumissions : laboratoire des sols et matériaux;

10.6 Soumissions : nettoyage regards pluviaux;

10.7 Décompte numéro 1 – stabilisation d'un talus routier en bordure de la rivière Saint-François;

11.0 Hygiène du milieu :

11.1 Journée des récoltes;

12.0 Aménagement, urbanisme et développement :

13.0 Loisirs et culture:

13.1 Adoption du règlement 2020-261 décrétant les tarifs de location du terrain de balles;

- 13.2 Acceptation des frais - travaux de finition du parc de planche à roulettes;
- 13.3 Permission de voirie – cours ton St-François;
- 14.0 Comptes soumis pour approbation;
- 15.0 Affaires nouvelles;
- 16.0 Période de questions (15 minutes);
- 17.0 Ajournement ou levée de la séance;

**167-08.2020 3.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy, appuyé par Monsieur le Conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers que la directrice générale soit exemptée de faire la lecture de l'ordre du jour compte tenu que chacun des membres du conseil a reçu copie du document ;

**ET QUE** l'ordre du jour soit adopté avec le point « Affaires nouvelles » ouvert.

**ADOPTION : 6 POUR**

**168-08.2020 4.1 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES 06 ET 22 JUILLET 2020**

**CONSIDÉRANT QUE** chacun des membres du conseil a reçu copie des procès-verbaux des 06 et 22 juillet 2020 avant ce jour et déclare en avoir pris connaissance ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin, appuyé par Monsieur le Conseiller Yvon Laroche et adopté à l'unanimité des conseillers que les procès-verbaux des 06 et 2 juillet soient adoptés tels que déposés.

\*\*\* Une correction sera apportée au procès-verbal de la séance du 06 juillet 2020, à l'effet que Monsieur le Conseiller Antoine Simard-Lebrun avait motivé son absence par « texto ».

**ADOPTION : 6 POUR**

\*\*\* **4.2 SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DES 06 ET 22 JUILLET 2020**

La directrice générale ne résume aucun dossier.

\*\*\* **5.1 SUIVI DE LA RENCONTRE DU 08 JUILLET 2020 – MRC**

Monsieur le maire, Gérard Messier donne des informations sur la demande d'exclusion de la zone agricole de la ville de Windsor et le projet d'élevage porcin dans la municipalité du Canton de Valcourt.

**169-08.2020 6.1 DEMANDE DE REMBOURSEMENT D'UNE SURTAXE DE NON-RÉSIDENT POUR ACTIVITÉ SPORTIVE**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a pris connaissance de la correspondance du 15 juillet 2020 demandant un remboursement de la surtaxe de non-résident pour deux (2) inscriptions au club de Baseball Sherbrooke ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente loisirs avec la ville de Windsor exclut cette catégorie ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le Conseiller Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le Conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des

conseillers d'autoriser le remboursement d'une somme de 200,00\$, soit 100,00\$ de la surtaxe loisirs de non-résident facturée par le club de Baseball Sherbrooke pour chacune de ces inscriptions.

**ADOPTION : 6 POUR**

**170-08.2020 6.2 ADOPTION DU BORDEREAU DE CORRESPONDANCE DU 29 JUIN AU 03 AOÛT 2020**

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin, appuyé par Monsieur le Conseiller Yvon Larochelle et adopté à l'unanimité des conseillers de prendre acte du bordereau de correspondance du 29 juin au 03 août 2020.

**ADOPTION : 6 POUR**

**171-08.2020 7.1 MODIFICATION DES TAUX D'INTÉRÊTS ET PÉNALITÉ DÉCRÉTÉS POUR L'ANNÉE 2020**

**CONSIDÉRANT** les termes de la résolution 083-04.2020 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil juge à propos de prolonger la période de suspension des taux d'intérêts et pénalité en raison du COVID-19 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le Conseiller Antoine Simard-Lebrun, appuyé par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy et adopté à l'unanimité des conseillers que les taux d'intérêts et pénalité du règlement 2020-256 fixant les taux de taxes et les tarifs pour l'exercice financier 2020 et les conditions de leur perception sont suspendus et sont fixés à 0% jusqu'au 31 août 2020, date limite.

**ADOPTION : 6 POUR**

**\*\*\* 7.2 ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES AU 31 JUILLET 2020**

La directrice générale résume les résultats préliminaires au 31 juillet 2020. Les revenus sont de 2 398 652,18\$ comparativement à un budget de 3 195 515,00\$. Les dépenses sont de 1 486 197,38\$ sur un budget de 2 853 315,00\$. Les immobilisations sont de 234 940,68\$ versus un budget de 209 200,00\$, ce qui représente un excédent de 677 514,12\$.

**\*\*\* 8.0 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

**\*\*\* 9.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Aucun sujet n'est discuté.

**\*\*\*** Des copies du règlement sont mises à la disposition des personnes présentes.

**172-08.2020 10.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2020-260 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 2 100 000\$ POUR DES TRAVAUX DE VOIRIE ET DE PAVAGE SUR UNE DISTANCE DE 2,8 KMS SUR LA RUE DE L'ÉGLISE EST**

**ATTENDU QU'**une municipalité locale a le pouvoir, en vertu de l'article 1060.1 du Code municipal d'emprunter des sommes d'argent afin d'acquérir des équipements quelconques ou exécuter des travaux;

**ATTENDU QU'**une municipalité locale a le pouvoir, en vertu de l'article 979 du Code municipal, d'imposer une taxe spéciale pour le paiement des acquisitions ou l'exécution des travaux d'infrastructures;

**ATTENDU QU'**il est devenu nécessaire de refaire une partie de la rue de l'Église est, sur une distance de 2,8 kms;

**ATTENDU QUE** les travaux concernés par le présent règlement auront lieu dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale – volets accélération des investissements sur le réseau routier local et redressement des infrastructures routières locales (RIRL). Les travaux auront lieu dans le cadre de ce programme et sont admissibles à une aide financière de 1 755 308\$ versée sur une période de dix (10) ans;

**ATTENDU QUE** le coût total révisé de ces travaux est estimé à 2 109 251,37\$ incluant les fais incidents et les taxes nettes;

**ATTENDU QU'**il est nécessaire d'effectuer un emprunt pour défrayer l'ensemble des coûts pour ce règlement;

**ATTENDU QUE** l'article 1061 du Code municipal prévoit qu'un règlement d'emprunt qui a pour objet la réalisation de travaux de voirie et qui prévoit que le remboursement de l'emprunt est entièrement supporté par les propriétaires de l'ensemble du territoire de la municipalité n'est soumis qu'à l'approbation du ministre;

**ATTENDU QU'**un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du 06 juillet 2020 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance par Monsieur le Conseiller Claude Paulin;

**ATTENDU QUE** le règlement a été remis aux membres du conseil municipal avant ce jour et que les élus présents déclarent en avoir pris connaissance et renoncent ainsi à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy, appuyé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin et résolu à l'unanimité des conseillers que le règlement suivant, portant le numéro 2020-260 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

#### **ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

#### **ARTICLE 2**

Le conseil décrète des travaux de voirie et de pavage sur une distance de 2,8 kms sur la rue de l'Église est pour un montant de 2 100 000\$ incluant les frais contingents et les taxes nettes, le tout tel que plus amplement décrits dans le document daté du 01 avril 2020 de Monsieur Frédéric Blais, ingénieur, EXP, jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante comme annexe 1 et le document daté du 05 août 2020 de Monsieur Frédéric Blais, ingénieur, EXP, jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante comme annexe II.

#### **ARTICLE 3**

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 2 100 000\$ pour les fins du présent règlement.

#### **ARTICLE 4**

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues au présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter jusqu'à concurrence de 2 100 000\$ sur une période de dix (10) ans.

#### **ARTICLE 5**

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après la valeur telle qu'elle apparaît sur le rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

#### **ARTICLE 6**

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédant pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

#### **ARTICLE 7**

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Les travaux concernés par le présent règlement auront lieu dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale – volets accélération des investissements sur le réseau routier local et redressement des infrastructures routières locales (RIRL). Les travaux auront lieu dans le cadre de ce programme et sont admissibles à une aide financière de 1 755 308\$ versée sur une période de dix (10) ans, telle qu'il appert du courriel daté du 24 juillet 2020 du Gouvernement du Québec, ministre des Transports et responsable de la région de l'Estrie, jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante comme annexe III;

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

#### **ARTICLE 8**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**ADOPTION : 6 POUR**

\_\_\_\_\_  
Gérard Messier, maire

\_\_\_\_\_  
Sylvie Champagne, directrice générale  
secrétaire-trésorière

\*\*\* Monsieur le maire donne des informations sur la subvention de 90 % du programme et le lieu des travaux.

\*\*\* Monsieur le Conseiller Michel Frappier quitte à 19h15 et revient à 19h17.

**173-08.2020 10.2 SOUMISSIONS : RIRL-2017-693 RANG 7**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a lancé un appel d'offres public pour les travaux de pavage d'une section du rang 7 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu quatre (4) soumissions, à savoir :

Sintra inc. – Région Estrie	149 467,50\$ incluant taxes
Pavagess Maska inc.	135 092,33\$ incluant taxes
Eurovia Québec Construction inc.	141 194,35\$ incluant taxes
Couillard Construction Limitée	158 079,13\$ incluant taxes

**CONSIDÉRANT QUE** l'ingénieur au dossier atteste la conformité du plus bas soumissionnaire ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le Conseiller Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers d'attribuer à la compagnie Pavages Maska le contrat pour réaliser les travaux de pavage sur une distance d'environ 900 mètres sur une partie du rang 7, pour un montant de 135 092,33\$ incluant les taxes, selon les détails de leur soumission du 04 août 2020 ;

**D'autoriser** Monsieur le maire, Gérard Messier et la directrice des services municipaux, Madame Jacynthe Bourget à signer les documents donnant effet aux présentes ;

**ET** de confirmer que cette dépense est assumée à 75% par le Programme d'aide à la voirie locale, volet redressement des infrastructures routières locales, dossier RIRL-2017-693; la différence de 25% par le surplus accumulé non affecté.

**ADOPTION : 6 POUR**

**174-08.2020 10.3 SOUMISSIONS : RIRL-2020-945 RUE DE L'ÉGLISE EST**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a lancé un appel d'offres public pour les travaux de voirie et de pavage d'une section de la rue de l'Église est;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu trois (3) soumissions, à savoir :

Sintra inc. – Région Estrie	2 004 682,50\$ incluant taxes
Pavages Maska inc.	2 630 605,90\$ incluant taxes
Eurovia Québec Construction inc.	2 285 128,13\$ incluant taxes

**CONSIDÉRANT QUE** l'ingénieur au dossier atteste la conformité du plus bas soumissionnaire, avec anomalie mineure constatée au calcul de la TVQ, à savoir un montant corrigé total de 2 008 613,25\$ incluant les taxes;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy, appuyé par Monsieur le Conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers d'attribuer à la compagnie Sintra inc. – Région Estrie le contrat pour réaliser les travaux de voirie et de pavage sur une distance d'environ 2,8 kilomètres sur une partie de la rue de l'Église est pour un montant de 2 008 613,25\$ incluant les taxes, selon les détails de leur soumission du 04 août 2020 ;

**D'autoriser** Monsieur le maire, Gérard Messier et la directrice des services municipaux, Madame Jacynthe Bourget à signer les documents donnant effet aux présentes ;

**ET** de confirmer que cette dépense est assumée par le Programme d'aide à la voirie locale, volet redressement des infrastructures routières locales, dossier RIRL-2020-945 pour un montant de 1 755 308\$; la différence par le règlement 2020-260 décrétant une

dépense et un emprunt de 2 100 000\$ pour des travaux de voirie et de pavage sur une distance de 2,8 kms sur la rue de l'Église est.

**ADOPTION : 6 POUR**

**175-08.2020 10.4 OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS – VOLET RIRL DE LA RUE DE L'ÉGLISE EST**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a pris connaissance de l'offre de services professionnels en ingénierie de EXP concernant les plans et devis d'appel d'offres et services pendant les travaux de construction sur 2,8 kms de la rue de l'Église est dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le Conseiller Yvon Larochelle, appuyé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers d'accepter les détails de l'offre de services professionnels en ingénierie du 06 juillet 2020 de EXP concernant les plans et devis d'appel d'offres et services pendant les travaux de construction sur 2,8 kms de la rue de l'Église est pour un montant de 21 500,00\$ excluant les taxes ;

**ET QUE** cette dépense soit assumée par le règlement 2020-260 décrétant une dépense et un emprunt de 2 100 000\$ pour des travaux de voirie et de pavage sur une distance de 2,8 kms sur la rue de l'Église est.

**ADOPTION : 6 POUR**

\*\*\* Monsieur le Conseiller Claude Paulin demande des précisions sur l'offre de services professionnels. Madame la directrice générale répond.

**176-08.2020 10.5 SOUMISSIONS : LABORATOIRE DES SOLS ET MATÉRIAUX**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a lancé un appel d'offres pour les analyses de laboratoire des sols et matériaux dans les dossiers RIRL du rang 7 et de la rue de l'Église est ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu trois (3) soumissions, à savoir :

Englobe	29 020,84\$ incluant taxes
Les Services EXP inc.	33 712,97\$ incluant taxes
FNX INNOV inc.	46 564,87\$ incluant taxes

**CONSIDÉRANT QUE** l'ingénieur au dossier atteste la conformité du plus bas soumissionnaire ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin, appuyé par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy et adopté à l'unanimité des conseillers d'attribuer à la compagnie Englobe le contrat pour réaliser les analyses de laboratoire dans le dossier RIRL-2017-693 du rang 7 pour un montant de 4 833,55\$ incluant les taxes et dans le dossier RIRL-2020-945 de la rue de l'Église est pour un montant de 24 187,29\$, soit un montant total de 29 020,84\$ incluant les taxes, selon les détails de leur soumission du 04 août 2020 ;

D'autoriser Monsieur le maire, Gérard Messier et la directrice des services municipaux, Madame Jacynthe Bourget à signer les documents donnant effet aux présentes ;



**ET** de confirmer que cette dépense est assumée en majeure partie par le Programme d'aide à la voirie locale, volet redressement des infrastructures routières locales, dossier RIRL-2017-693 et dossier RIRL-2020-945, selon les répartitions de financement de chacun de ces dossiers.

**ADOPTION : 6 POUR**

**177-08.2020 10.6 SOUMISSIONS : NETTOYAGE DES REGARDS PLUVIAUX**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu deux (2) soumissions pour le nettoyage des regards pluviaux, à savoir :

Le Groupe ADE Estrie	8 115,00\$ excluant taxes
Normand Brassard 2006	2 220,00\$ excluant taxes
	20,00\$ par regard (110 regards)

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le Conseiller Antoine Simard-Lebrun, appuyé par Monsieur le Conseiller Adam Rousseau et adopté à l'unanimité des conseillers d'attribuer à la compagnie Normand Brassard 2006 le contrat pour nettoyer cent dix (110) regards pluviaux au coût de 20,00\$ par regard excluant les taxes, selon les détails de leur soumission du 27 juillet 2020 ;

**ET D'**autoriser un employé de voirie à assister la compagnie Normand Brassard 2006 lors du nettoyage des regards pluviaux prévu au mois d'octobre 2020.

**ADOPTION : 6 POUR**

**178-08.2020 10.7 DÉCOMPTE NUMÉRO 1 – STABILISATION D'UN TALUS ROUTIER EN BORDURE DE LA RIVIÈRE SAINT-FRANÇOIS**

**CONSIDÉRANT** les termes de la résolution 104-05.2020 ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ingénieur au dossier recommande un premier versement en référence au décompte progressif numéro 1 du 06 août 2020;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Frappier, appuyé par Monsieur le conseiller Claude Paulin et adoptée à l'unanimité des conseillers d'autoriser le 1<sup>er</sup> versement au montant de 176 371,43\$ incluant les taxes à la compagnie Excavation A.R. Valois inc., selon les détails du décompte progressif numéro 1 du 06 août 2020, dossier SFBM-00252863 pour les travaux de stabilisation d'un talus routier en bordure de la rivière Saint-François;

**ET DE** confirmer que cette dépense est assumée par la réserve des Carrières Sablières.

**ADOPTION : 6 POUR**

**179-08.2020 11.1 JOURNÉE DES RÉCOLTES**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a pris connaissance des demandes du 22 juillet 2020 du comité de l'environnement concernant la journée des récoltes au parc des Pionniers ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy, appuyé par Monsieur le Conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser la location à titre gratuit du parc des Pionniers pour la journée des récoltes du 20 septembre 2020, l'accès au restaurant pour l'électricité et le

congélateur, l'accès au panneau électrique portatif et l'affichage sur l'enseigne numérique ;

**ET D'**autoriser le préposé aux parcs à assister les organisateurs de la journée des récoltes au parc des Pionniers le 20 septembre 2020.

**ADOPTION : 6 POUR**

\*\*\* Monsieur le Conseiller Alexandre Roy donne des informations sur la journée des récoltes.

\*\*\* **12.0 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

Aucun sujet n'est discuté.

\*\*\* Des copies du règlement sont mises à la disposition des personnes présentes.

**180-08.2020 13.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2020-261 DÉCRÉTANT LES TARIFS DE LOCATION DU TERRAIN DE BALLES**

**ATTENDU QUE** la municipalité a adopté le règlement intitulé « Règlement 2016-199 décrétant les tarifs de location du terrain de balles»;

**ATTENDU QUE** le conseil juge à propos de modifier les tarifs de location du terrain de balles en ajoutant une clause en cas d'annulation;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton peut, par règlement, établir un tarif d'honoraires pour l'émission des permis, des licences, des certificats ou tous autres frais;

**ATTENDU QU'** un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 06 juillet 2020 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de même séance par Monsieur le Conseiller Yvon Larochelle;

**ATTENDU QUE** le règlement a été remis aux membres du conseil municipal avant ce jour et que les élus présents déclarent en avoir pris connaissance et renoncent ainsi à sa lecture;

**ATTENDU QUE** copie dudit règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville au moins 72 heures avant son adoption. Des copies de ce règlement ont été mises à la disposition des citoyens présents;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le Conseiller Yvon Larochelle, appuyé par Monsieur le Conseiller Adam Rousseau et adopté à l'unanimité des conseillers;

**QUE** le présent règlement portant le numéro 2020-261 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit :

**ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

## **ARTICLE 2**

Dans le présent règlement, à moins que le contexte n'indique un sens différent, on entend par :

- 2.1 *Année* : L'année de calendrier (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre)
- 2.2 *Terrain de balles* : Immeuble sis sur la rue du Parc, Saint-François-Xavier-de-Brompton.
- 2.3 *Ligue* : Association d'hommes et de femmes qui utilisent le terrain de balles pour des activités de loisirs, laquelle ligue est reconnue par la municipalité.

## **ARTICLE 3**

Le présent règlement porte le titre de « Règlement 2020-261 décrétant les tarifs de location du terrain de balles.

## **ARTICLE 4**

Le présent règlement a pour but de déterminer et d'imposer les droits et frais payables à la municipalité pour les services de location et d'annulation du terrain de balles.

## **ARTICLE 5**

Les droits suivants ainsi que tous les frais s'y rattachant doivent être acquittés au moment de la demande de location du terrain de balles, auprès du gestionnaire désigné par la municipalité.

Terrain de balles :

- Par location d'une journée pour les autres activités que ligues de balles: 125,00\$
- Par location d'une saison par soir d'activités par ligue: 400,00\$

## **ARTICLE 6**

Des frais de 50,00\$ s'appliquent en cas d'annulation pour les autres activités que ligues de balles.

## **ARTICLE 7**

Le tarif de location du terrain de balles exclus les coûts reliés au permis de boisson exigible par activité.

## **ARTICLE 8**

La municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton se réserve le droit, sur avis de quarante-huit (48) heures, d'annuler une date réservée.

## **ARTICLE 9 – AUGMENTATION ANNUELLE**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, les tarifs du présent règlement sont augmentés annuellement du pourcentage de l'indice des prix à la consommation selon la Régie de Rentes du Québec d'octobre, arrondi par tranche de 5,00\$.

## **ARTICLE 10**

Est abrogée à toutes fins que de droits, toute disposition d'un règlement municipal antérieur incompatible avec une disposition du présent règlement, dont le règlement 2016-199.

## **ARTICLE 11**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

**ADOPTION : 6 POUR**

---

Gérard Messier  
Maire

---

Sylvie Champagne  
Directrice générale, secrétaire trésorière

**181-08.2020 13.2 ACCEPTATION DES FRAIS – TRAVAUX DE FINITION DU PARC DE PLANCHE À ROULETTES**

**CONSIDÉRANT** les recommandations du comité des travaux publics quant aux travaux de finition du parc de planche à roulettes;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux ont été réalisés conjointement avec l'équipe des travaux publics, Excavation Rouleau inc. et Paysagiste Val-Saint-François;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le Conseiller Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement de l'ensemble des factures reliées aux travaux de finition du parc de planche à roulettes au coût net de 3 003,62\$;

**ET QUE** ces dépenses soient assumées par le surplus accumulé « Infrastructures loisirs » pour un montant de 2 000, 00\$, par le surplus accumulé « Parcs et terrains de jeux » pour un montant de 613,94\$; la différence de 419,68\$ par le poste budgétaire 02.701.50.522 « Entretien terrain et bâtiment » .

**ADOPTION : 6 POUR**

\*\*\* Monsieur le Conseiller Adam Rousseau commente l'état du parc de planche à roulettes.

**182-08.2020 13.3 PERMISSION DE VOIRIE – COURS TON ST-FRANÇOIS**

**CONSIDÉRANT** la procédure d'autorisation du réseau routier pour la tenue d'événements spéciaux dont l'entretien de la route relève du Ministère des Transports du Québec ;

**CONSIDÉRANT** que le comité de loisirs organise la course « Cours ton St-François » le 04 octobre 2020 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le trajet prévoit d'utiliser une portion de la route 249, entre les rues de l'Église et Chanoine Groulx ;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité organisateur s'assure de la bonne coordination de cette course en utilisant un système de communication, un nombre de bénévoles suffisants pour assurer la circulation, la présence de pompiers volontaires et d'une auto patrouille de la Sûreté du Québec ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le Conseiller Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le Conseiller Yvon Larochelle et adopté à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton appuie et recommande l'émission du permis par le Ministère des Transports pour la tenue de la course « Cours ton St-François » du 04 octobre 2020 selon les détails de la demande du permis d'événements spéciaux ;

**ET QUE** cette résolution soit transmise au Ministère des Transports du Québec.

**ADOPTION : 6 POUR**

## COMPTES SOUMIS POUR APPROBATION

### COMPTES A PAYER DU 07 JUILLET AU 09 AOÛT 2020

N° déboursé	N°	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Montant
202000412 (C)	8059		2020-07-07	24	BELL Canada	663,85 \$
202000413 (C)	8061		2020-07-14	37	HYDRO-QUEBEC	522,76 \$
202000414 (C)	8060		2020-07-14	51	BELL MOBILITE	115,99 \$
202000415 (C)	8062		2020-07-22	37	HYDRO-QUEBEC	2 117,63 \$
202000416 (I)	8063	I	2020-07-22	37	HYDRO-QUEBEC	404,92 \$
202000417 (I)	8071		2020-08-04	276	REVENU DU Canada	4 570,73 \$
202000418 (I)	8070		2020-08-04	277	RETRAITE QUÉBEC	641,58 \$
202000419 (I)	8072		2020-08-04	278	REVENU DU QUEBEC	11 475,72 \$
202000420 (I)	8068		2020-08-04	476	CAISSE DESJARDINS DU VAL-SAINT-	357,88 \$
202000421 (I)	8073		2020-08-04	502	SYNDICAT CANADIEN FONCTION	329,01 \$
202000422 (I)	8074		2020-08-04	893	VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS	295,84 \$
202000423 (I)	8066		2020-08-04	1355	CAISSE DE DRUMMONDVILLE	204,46 \$
202000424 (I)	8067		2020-08-04	1365	CAISSE DESJARDINS DES SOURCES	429,30 \$
202000425 (I)	8065		2020-08-04	1388	BANQUE NATIONALE DU CANADA	308,00 \$
202000426 (I)	8069		2020-08-04	1405	INDUSTRIELLE ALLIANCE	452,36 \$
202000427 (I)	8064		2020-08-04	1418	BANQUE DE MONTREAL - BMO	347,38 \$
202000428 (I)	8075		2020-08-04	1274	SFL PLACEMENTS	535,14 \$
					TOTAL	23 772,55\$
202000429	98	REGIE DES ALCOOLS COURSES ET JEUX			annulé	(47,00 \$)
202000430	55	ASSOCIATION DES DIRECTEURS			annulé	(1 276,22 \$)

### COMPTES A PAYER SÉANCE DU 10 AOÛT 2020

N° déboursé	N°	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Montant
202000431 (I)	8081		2020-08-11	24	BELL Canada	665,22 \$
202000432 (I)	8083		2020-08-11	29	CONSTRUCTION DJL-REGION ESTRIE	14 224,37 \$
202000433 (I)	8090		2020-08-11	34	FEDERATION QUEBECOISE MUNICIPALITES	143,72 \$
202000434 (I)	8097		2020-08-11	37	HYDRO-QUEBEC	2 060,32 \$
202000435 (I)	8106		2020-08-11	40	MRC DU VAL-SAINT-FRANCOIS	62 010,53 \$
202000436 (I)	8117		2020-08-11	44	SIGNALISATION DE L'ESTRIE	1 358,73 \$
202000437 (I)	8121		2020-08-11	54	TARDIF DIESEL INC.	60,70 \$
202000438 (I)	8115		2020-08-11	101	SGMR DU VAL-SAINT-FRANCOIS	648,25 \$
202000439 (I)	8123		2020-08-11	135	VILLE DE WINDSOR	15 220,38 \$
202000440 (I)	8116		2020-08-11	145	SHERLENN INC.	76,69 \$
202000441 (I)	8108		2020-08-11	158	PAYSAGISTES VAL-ST-FRANCOIS INC.	1 069,27 \$
202000442 (I)	8089		2020-08-11	167	EXCAVATION R. TOULOUSE & FILS INC.	581,63 \$
202000443 (I)	8111		2020-08-11	187	PRODUITS DE CIMENT SHERBROOKE	1 927,56 \$
202000444 (I)	8095		2020-08-11	201	GREAT WEST	3 119,21 \$
202000445 (I)	8098		2020-08-11	229	J. ANCTIL INC.	458,75 \$
202000446 (I)	8100		2020-08-11	233	LOCATION WINDSOR	175,73 \$
202000447 (I)	8113		2020-08-11	263	RÉGIE INTERM. INCENDIE WINDSOR	129 216,00 \$
202000448 (I)	8091		2020-08-11	275	FONDS INFORMATION sur le territoire	145,00 \$
202000449 (I)	8114		2020-08-11	300	SANI ESTRIE INC.	12 638,47 \$
202000450 (I)	8082		2020-08-11	334	COMMISSION SCOLAIRE DES SOMMETS	1 050,00 \$
202000451 (I)	8107		2020-08-11	454	ORIZON MOBILE	168,67 \$
202000452 (I)	8110		2020-08-11	484	PETROLES COULOMBE ET FILS INC.	758,78 \$
202000453 (I)	8101		2020-08-11	528	LOU-TEC	1 364,67 \$
202000454 (I)	8104		2020-08-11	536	MEGABURO	7,58 \$
202000455 (I)	8087		2020-08-11	624	ENTREPRISES EXPRESS-ÉLECTRIQUE LTÉE	6 145,41 \$
202000456 (I)	8080		2020-08-11	632	AWI INC.	458,75 \$
202000457 (I)	8120		2020-08-11	654	SOMAVRAC C.C. INC.	1 914,34 \$
202000458 (I)	8076		2020-08-11	694	AMAROUCHE FATEH	893,00 \$
202000459 (I)	8102		2020-08-11	723	MARCHE ST-FRANCOIS	180,46 \$
202000460 (I)	8105		2020-08-11	755	MESSIER GÉRARD	45,99 \$
202000461 (I)	8118		2020-08-11	828	SOCIETE PROTECTRICE ANIMAUX DE	1 831,77 \$
202000462 (I)	8112		2020-08-11	853	PUROLATOR INC.	9,20 \$
202000463 (I)	8099		2020-08-11	914	LIBERTEVISION	206,96 \$
202000464 (I)	8085		2020-08-11	965	DUPUIS MARYSE	81,12 \$
202000465 (I)	8079		2020-08-11	1054	AVIZO EXPERTS CONSEILS	2 853,66 \$
202000466 (I)	8077		2020-08-11	1066	ATELIER LAVOIE	269,79 \$

202000467 (I)	8093	2020-08-11	1160	GENERATRICE B.M. INC.	2 142,56 \$
202000468 (I)	8096	2020-08-11	1161	GROUPE ADE ESTRIE INC	1 940,21 \$
202000469 (I)	8078	2020-08-11	1206	AUMOND ANNE-MARIE	325,00 \$
202000470 (I)	8109	2020-08-11	1222	PERMA ROUTE INC.	5 600,89 \$
202000471 (I)	8124	2020-08-11	1233	VIVACO GROUPE COOPERATIF	119,70 \$
202000472 (I)	8103	2020-08-11	1265	MEDIAS TRANSCONTINENTAL S.E.N.C.	1 596,77 \$
202000473 (I)	8119	2020-08-11	1366	SOLUTIONS SUPÉRIEURES LTÉE	82,32 \$
202000474 (I)	8122	2020-08-11	1385	TECH-NIC RÉSEAU CONSEIL INC.	110,38 \$
202000475 (I)	8086	2020-08-11	1402	ENERGERE INC.	135,18 \$
202000476 (I)	8084	2020-08-11	1417	COUCHE-TARD 1112	517,15 \$
202000477 (I)	8094	2020-08-11	1426	GOYETTE SAMUEL	1 139,53 \$
202000478 (I)	8092	2020-08-11	1427	GAGNE MARIE HELENE	200,00 \$
202000479 (I)	8088	2020-08-11	1428	EXCAVATION A.R. VALOIS INC.	176 371,46 \$
		2020-07-07		VISA	- 491,06\$

### Total des paiements

453 830,77 \$

**SALAIRES PAYÉS – 1077488618-RP-0001**  
**SALAIRES PAYÉS – 1077488618-RP-0002**

**17 556.27\$**  
**8 521.97\$**

### 183-08.2020 14.0 COMPTES SOUMIS POUR APPROBATION

**CONSIDÉRANT QUE** chacun des membres du conseil a pris connaissance de la liste des comptes à payer en date du 10 août 2020 au montant de 453 830,77\$ ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le Conseiller Yvon Larochelle, appuyé par Monsieur le Conseiller Michel Frappier à l'unanimité des conseillers que soit adopté la liste des comptes à payer telle que déposée;

**ET QUE** la directrice générale soit autorisée à en effectuer le paiement à qui de droit.

**ADOPTION : 6 POUR**

### \*\*\* 15.0 AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet n'est discuté.

### \*\*\* 16.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

1<sup>e</sup> Monsieur Daniel Dion indique que des castors sont à la même place que l'an dernier.

Monsieur Daniel Dion demande des précisions sur la pose d'asphalte dans le rang 7.

### 184-08.2020 17.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Michel Frappier, appuyé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 19h33.

**ADOPTION : 6 POUR**

Je soussignée, Sylvie Champagne, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits disponibles pour les résolutions ci-haut mentionnées.

Je soussigné, Gérard Messier, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et accepte que le fait de signer le procès-verbal est l'équivalent de signer chacune de ces résolutions.

---

Gérard Messier, maire

---

Sylvie Champagne, directrice générale  
secrétaire-trésorière